

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

-  
**COMPTE RENDU**

**FINANCES**

**2021-03-027 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL**

**EXPOSE**

Après présentation des comptes administratifs par Monsieur GOUPIL adjoint aux finances,  
**Monsieur le Maire rappelle qu'il ne prend pas part au vote et quitte la salle.**

**PROPOSITION**

Monsieur Jean-Paul GOUPIL propose au Conseil Municipal :

- 1 - D'approuver le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune.
- 2 - D'approuver le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le budget annexe de Jovence.
- 3 - D'approuver le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le lotissement du Floret.
- 4 - D'approuver le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le lotissement des coteaux de la Touche.

**DECISION**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur GOUPIL adjoint aux finances le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le budget annexe de Jovence.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le lotissement du Floret.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 dressé par le Maire concernant le lotissement des coteaux de la Touche.

**2021-03-028 - PRESENTATION ET VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes du Receveur concordent avec ceux de l'Ordonnateur :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 (budget principal de la ville, budgets annexes de Jovence, du lotissement des coteaux de la Touche et du lotissement du Floret) par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**DECISION**

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-03-029 - AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET DE LA VILLE**

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

**PROPOSITION d'affectation du résultat 2020 :**

<b>BUDGET VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT 2020</b>	
Résultat net de la section de fonctionnement 2020	519 901,86
Report 2019	0,00
<b>Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2020</b>	<b>519 901,86</b>

Résultat net de la section d'investissement 2020	192 103,21
Report 2019	-171 977,74
<b>Résultat consolidé de la section d'investissement 2020</b>	<b>20 125,47</b>

Recettes à recouvrer de l'exercice 2020	255 000,00
Restes à réaliser de l'exercice 2020	530 000,00
<b>Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020</b>	<b>-275 000,00</b>

<b>Calcul du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2020	20 125,47
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020	-275 000,00
Soit un excédent de	-254 874,53
<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>-254 874,53</b>

<b>Proposition d'affectation du résultat 2020</b>	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	254 874,53
<b>Reliquat disponible affecté comme suit :</b>	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	265 027,33
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	<b>0,00</b>

**DECISION**

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-03-030 - AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET DE JOVENCE**

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

**PROPOSITION d'affectation du résultat 2020 :**

<b>BUDGET JOVENCE 2020</b>	
Résultat net de la section de fonctionnement 2020	88 835,97
Report 2019	4 902,46
<b>Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2020</b>	<b>93 738,43</b>

Résultat net de la section d'investissement 2020	-14 216,49
Report 2019	-79 521,94
<b>Résultat consolidé de la section d'investissement 2020</b>	<b>-93 738,43</b>

Recettes à recouvrer de l'exercice 2019	0,00
Restes à réaliser de l'exercice 2019	0,00
<b>Solde des restes à réaliser de l'exercice 2019</b>	<b>0,00</b>

<b>Calcul du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2020	-93 738,43
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020	0,00
Soit un déficit de	-93 738,43
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-93 738,43</b>

<b>Proposition d'affectation du résultat 2020</b>	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	93 738,43
<b>Reliquat disponible affecté comme suit :</b>	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	0,00

**DECISION**

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-03-031 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021****RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

**Vu** La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

**Vu** L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,5 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,81 %

**DECISION**

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 21 voix pour, 1 voix contre (Mme NOËL Marie-Laure) et 1 abstention (Mme KERGOAT Morgane).

## 2021-03-032 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES COTEAUX DE LA TOUCHE

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

### EXPOSE

En 2005, le conseil municipal avait approuvé la création du budget annexe de lotissement « Les Coteaux de la Touche » pour l'opération de viabilisation de terrains et de commercialisation de nombreux lots. L'opération étant achevée, il convient de décider aujourd'hui :

- la clôture budgétaire et comptable de ce budget annexe ;
- l'intégration des équipements publics réalisés (voire, réseaux divers, espaces verts) à l'inventaire du Budget Ville.

La situation budgétaire du lotissement « Les Coteaux de la Touche », fin 2020, est la suivante :

- résultat cumulé d'exploitation : + 170 868.09€
- résultat cumulé d'investissement : - 170 868.09€

Ce qui correspond à la valeur de stock des équipements publics au compte 355.5 du compte de gestion fin 2020. Un budget de clôture vous est donc proposé ci-dessous, constatant le reversement de l'excédent d'exploitation constaté à la fin de la gestion 2020, et l'intégration des équipements au budget de la commune.

### PROPOSITION

BP 2021 - LA TOUCHE						
Exploitation	Dépenses			Recettes		
	Compte	intitulé	PROPOSITIONS 2021	Compte	intitulé	PROPOSITIONS 2021
	6522	Reversement de l'excédent à la commune	170 868.09	002	Résultat reporté fin 2020 reporté	170 868.09
	71355	Stock terrains	170 868.09	7015	Vente du stock à la Ville	170 868.09
	<b>Total</b>		<b>341 736.18</b>	<b>Total</b>		<b>341 736.18</b>
Investissement	Dépenses			Recettes		
	Compte	intitulé	PROPOSITIONS 2021	Compte	intitulé	PROPOSITIONS 2021
	001	Résultat reporté fin 2020 reporté	170 868.09	3555	Stock terrains	170 868.09
	<b>Total</b>		<b>170 868.09</b>	<b>Total</b>		<b>170 868.09</b>

La commission des Finances réunie le 23/03/2021 a émis un avis favorable à cette clôture budgétaire et comptable du budget de lotissement, et a validé l'intégration des équipements publics à l'inventaire de la commune.

### DECISION

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **2021-03-033 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

### **EXPOSE**

À la suite du débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2021 et après avoir entendu la présentation des budgets 2021 par Monsieur GOUPIL Maire adjoint aux finances ;

### **PROPOSITION**

**Vu** la note de présentation synthétique du Budget Primitif 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le budget principal 2021 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- 2- D'adopter le budget annexe 2021 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- 3- D'adopter le budget annexe 2021 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- 4- D'adopter le budget annexe 2021 du Lotissement des coteaux de la Touche tel qu'il a été présenté.

### **DECISION**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur GOUPIL adjoint aux finances le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité le budget principal 2021 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2021 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2021 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2021 du Lotissement de la Touche tel qu'il a été présenté.

## **2021-03-034 - RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

### **EXPOSE**

La ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Postale pour un montant de 400 000 euros, arrive à échéance. Afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour un an.

### **PROPOSITION**

La commission finances propose de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000 euros dans les conditions suivantes :

Il est précisé que la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 23 mars 2021 fait partie intégrante de la présente délibération à laquelle elle est annexée.

- ✓ **Prêteur** : La Banque Postale
- ✓ **Emprunteur** : COMMUNE DE LOUVIGNE DU DESERT
- ✓ **Objet** : Financement des besoins de trésorerie.
- ✓ **Nature** : Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
- ✓ **Montant maximum** : 400 000.00 EUR

- ✓ **Durée maximum** : 364 jours
- ✓ **Taux d'Intérêt** : 0,820 %
- ✓ **Base de calcul** : 30/360
- ✓ **Modalités de remboursement** : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- ✓ **Date maximum de prise d'effet du contrat** : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 21 mai 2021
- ✓ **Garantie** : Néant
- ✓ **Commission d'engagement** : 400,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- ✓ **Commission de non-utilisation** : 0,150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
- ✓ **Modalités d'utilisation** : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par Internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale.

## DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale,

De donner pouvoir à Monsieur Le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint en charge des finances, de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes dispositions



**INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 6 mai à 20h00.  
 - Mercredi 21 avril Monsieur le Maire signera, au nom de la commune de Louvigné-du-Désert, la convention d'adhésion au dispositif Petites villes de demain. A travers cette adhésion au programme PVD, sur la période 2021-2026, la Ville souhaite conforter des opérations en cours, notamment :

1. La poursuite de l'OPAH revitalisation, avec une articulation territoriale avec les autres communes du territoire de Louvigné et notamment le pôle d'appui de Saint-Georges-de-Reintembault
2. La création d'une offre nouvelle d'habitat social en lien avec la Résidence Senior « Les Glycines » qui vient d'ouvrir, avec la mise en place d'un projet de vie social et partagé.
3. L'amélioration de ses deux principales Places Publiques de centralité : la Place Bochin et la Place de la Mairie
4. La concrétisation du projet de Villa Numérique, nouveau Tiers Lieu doté de services innovants.
5. La construction neuve d'un nouvel équipement Multi-accueil avec RAM sur le terrain de la communauté.
6. La finalisation de l'opération mixte « habitat-commerce » du 12 Place du Prieuré
7. La mise en service des cellules commerciales rue Marechal Leclerc via le dispositif « Graines de Boutiques »

**Quatre autres projets sont en cours de réflexion et pourraient voir le jour sur la durée du mandat :**

1. Un travail de valorisation du patrimoine paysager et bâti en lien avec une stratégie touristique pour ouvrir le bourg sur sa ruralité (site du camping ; site de Monthorin)
2. La résorption d'une friche en zone urbaine, à l'emplacement de l'ancien Point Vert (offre d'habitat à interroger).
3. La création d'itinéraires cyclables sécurisés en cohérence avec la stratégie communautaire (Plan Vélo de Fougères Agglomération) et les possibilités de réhabilitations de la RD 177
4. La réalisation d'une nouvelle offre de logements à destination des jeunes, dans le centre commerçant (étage des cellules commerciales rue Maréchal Leclerc), 12 Place du Prieuré)

- Vendredi 26 mars la commune a de nouveau accueilli le dispositif « Vaccimobile » pour permettre aux 43 personnes qui ont reçu la 1ère dose le 1er mars de recevoir la deuxième dose du vaccin contre la Covid-19 (une 44ème personne a même pu bénéficier d'une dose restante). Pour rappel, ce dispositif a été mis en place à la demande de professionnels de santé, Monsieur le Maire a sollicité le sous-préfet pour bénéficier de ce dispositif géré par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Les personnes ont été contactées en accord avec les médecins, les infirmières, les services de soins à domicile, l'ADMR et le CCAS de façon à choisir les personnes les plus fragiles.

La vaccination a été effectuée par les services du SDIS dans le camion de pompiers. L'accueil a été réalisé par des pompiers volontaires de Louvigné et le transport a été assuré par les bénévoles du CCAS.

- Compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire sur le territoire du Pays de Fougères, des médiateurs de lutte anti-covid de la Protection Civile mèneront des opérations de proximité sur le territoire. Ces actions ont pour objectif de casser les chaînes de contamination et freiner le plus rapidement possible la propagation du virus. Cette action est concomitante à la campagne de vaccination qui se poursuit et s'amplifie afin d'enrayer l'épidémie. Les médiateurs seront présents à Louvigné-du-Désert les vendredis 9 et 23 avril de 9h00 à 14h00 dans la salle des mariages. Cette action est mise en place avec le soutien de la Direction de l'hypermarché E. LECLERC, la CCI d'Ille-et-Vilaine, les mairies de Fougères, Lécousse, Louvigné-du-Désert et Maen Roch.
- Conformément aux annonces du Président de la République, les écoles et les services municipaux accueillant des enfants seront fermés à compter du mardi 6 avril, et ce, pour une durée de trois semaines. Un service minimum pour les enfants des personnels soignants sera mis en place.
- Concernant la résidence seniors, Madame NOËL informe les élus de l'arrivée d'un nouveau couple à compter du 7 avril. Deux dossiers supplémentaires ont été déposés, une commission d'attribution aura lieu le 6 avril à 18h45. Par ailleurs, lors de l'animation « pause-café », organisée par Audrey LESSEC, les résidents ont proposé de baptiser la salle commune d'un nom de fleur. Concernant la communication, les affiches et la banderole réalisées par le service communication ont été posées. Un article sera également publié dans l'INFOROC reprenant le témoignage des nouveaux résidents.
- Monsieur Jérôme GUERIN signale des retards quant à la facturation des services ALSH et restaurant scolaire par le Trésor Public. Monsieur le Maire confirme que le Trésor Public fait face à des retards importants dus à la restructuration des services, ainsi qu'à la situation sanitaire actuelle. Il est également précisé qu'une réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens de paiement est en cours.
- Madame MICHEL souhaiterait savoir si des dossiers ont été déposés concernant le dispositif « graine de boutique ». Monsieur le Maire précise que plusieurs visites ont déjà eu lieu mais qu'aucun dossier n'a été déposé pour le moment. Les candidats ont jusqu'au 19 avril pour faire acte de candidature.
- Madame MICHEL s'interroge sur les travaux en cours rue des déportés, en face de la pizzeria. Monsieur LECHEVALIER précise qu'un parking de 11 places est en cours d'aménagement (voir compte rendu de la commission travaux).

Le secrétaire  
S. MOREL

Le Maire  
JP. OGER